

MAIRIE DE BEBING

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE AU PUBLIC, UNIQUEMENT LES

- ▷ LUNDIS : de 17 H à 19H
- ▷ VENDREDIS : de 18 H A 19 H

Site : www.bebing.fr

EXTRAIT DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 16 NOVEMBRE 2018

Sous la présidence de : Mme Marie-Paule BAZIN, Maire
Membres présents : Messieurs : Marc DEGRELLE, Bernard JACQUES, Hubert LEONARD, Daniel MAZERANG,
Michel SOUFFLET,
Mesdames : Danièle OSWALD, Georgette SAINTEFF
Absents excusés : Didier DEVIN, Patrice GUIBON

♦ CONTRAT D'ASSURANCE GROUPE STATUTAIRE - AUGMENTATION DES TAUX A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2019

Le Centre de Gestion nous informe de l'augmentation des taux à compter du 01/01/2019 pour le personnel Ircantec et CNRACL. Mme le Maire propose au Conseil Municipal de dénoncer le contrat avec Swiss Life, vu l'augmentation jugée excessive, et de souscrire un nouveau contrat auprès de l'assureur Groupama. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette décision.

♦ RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT) DU 15 FEVRIER 2018 ET REVISION DE L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION

Suite à la réunion de la CLECT du 15/02/2018, il s'avère que la participation financière annuelle de la commune au SDIS (Pompiers) d'un montant de 2866 € sera à compter de cette année versée par la CCSMS.

Par conséquent, l'attribution de compensation versée à la commune par la CCSMS sera diminuée de cette somme et ne s'élèvera plus qu'à 5 982€.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le rapport présenté.

♦ PACTE FINANCIER ET FISCAL DE SOLIDARITE 2017-2020 - RAPPORT DE LA CLECT DU 27 SEPTEMBRE 2018 ET REVISION DE L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION

Mme le Maire rappelle que lors de la fusion des Communautés de communes en janvier 2017, la fiscalité professionnelle unique (FPU) avait été adoptée ainsi qu'un pacte financier et fiscal de solidarité.

Ces décisions ont eu pour conséquence un nouveau mode de calcul du potentiel financier par habitant, impliquant une diminution des dotations de l'état aux communes membres.

Dans ce cadre, de nouvelles mesures de solidarité ont été proposées :

- compensation des pertes de dotation des communes par la création d'un pacte de solidarité
- reversement par la CCSMS d'une part complémentaire du gain du FPIC aux communes ;
- mise en place d'un fonds de concours de fonctionnement ;
- mise en place d'un fonds de concours à la réalisation d'équipements touristiques ;
- partage de la taxe d'aménagement pour les nouvelles implantations sur les zones d'activités économiques ;

- prise en charge par la CCSMS de la compétence « eaux pluviales ».

La commune de Bébing aura une augmentation de l'attribution de compensation (AC) d'un montant de 313€ (5982 + 313 = 6295€) ;

Le montant du Fonds de concours de fonctionnement s'élèvera à 1600€ par an jusqu'en 2020 (1000€/commune + 3€/habitant).

Le rapport de la CLECT est approuvé à l'unanimité, ainsi que le nouveau pacte financier et la révision de l'attribution de compensation.

♦ **GEMAPI – TRANSFERT DE LA COMPETENCE ALINEA 12 A LA CCSMS**

La CCSMS exerce la compétence obligatoire de la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI).

Elle doit également exercer la compétence facultative de l'animation et la concertation dans la gestion et la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

♦ **TARIFICATION DES REPAS ET CRENEAUX D'ACCUEIL PERISCOLAIRE**

A compter du 01/11/2017, suite à la décision du Conseil du RPI d'Imling, les repas et les créneaux d'accueil périscolaire sont facturés à la commune de Bébing (auparavant seuls les repas étaient facturés) par la commune d'Imling.

♦ **DIVERS**

Agent d'entretien (mairie et salle communale)

Suite à la démission de l'agent d'entretien et afin de ne pas impacter le budget communal, les associations locales ont pris en charge le nettoyage de la salle après les manifestations qu'elles organisent.

Tous nos remerciements à ces associations.

La commune a fait appel à l'entreprise A2Services à 4 reprises en novembre (location de la salle par des particuliers). L'entretien de la mairie est assuré par Mme le Maire.

Un nouvel agent d'entretien sera embauché à compter du 1^{er} février 2019.

Fauchage

Le fauchage des accotements sera réalisé au printemps par MM. Degrelle et Léonard que nous remercions vivement.

Le fauchage pratiqué en automne sera confié à M. Irlinger, qui le faisait déjà au nom de la CUMA, au tarif horaire de 60€ ;

Réponse du Président du Conseil Départemental au courrier du Maire de Lorquin demandant la levée d'interdiction du passage des camions à Bébing

Patrick Weiten conseille au Maire de Lorquin de mettre en place dans la traverse de sa commune des dispositifs visant à assurer la sécurité des habitants plutôt que de relancer un débat qui aurait peu de chances d'aboutir. Une réponse accueillie avec satisfaction par le Conseil Municipal.

INFO

Augmentation de la location du compteur d'eau

Lors du dernier comité directeur du Syndicat des Eaux de Lorquin-Gondrexange, il a été proposé de ne pas augmenter le prix de l'eau en 2019, par contre la location de compteur passera de 3,17€ à 7,50€/semestre. Seuls les délégués des communes de Barchain, Bébing, Héming et Landange ont voté contre cette augmentation jugée excessive.

Déploiement de la Fibre

Voir enveloppe jointe au compte-rendu

Balades thermiques 2018-2019

L'espace INFO Energie effectue cette année encore des diagnostics thermiques de vos habitations. Si vous êtes intéressés, adressez-vous à la mairie.

Inscription sur la liste électorale

Merci de ne pas attendre le 31 décembre 2018 pour vous inscrire sur la liste électorale de la commune.

Commission de révision de la liste électorale

Suite à l'appel à candidatures de nouveaux membres de la Commission de Contrôle de la liste électorale pour 2019, nous remercions M. Devin (conseiller municipal), M. Ducourtioux (délégué de la Préfecture) et Mme Ducourtioux (déléguée du Tribunal d'Instance) qui ont proposé leur candidature.

Brioche de l'amitié

La somme de 426,80€ a été collectée lors de la vente des brioches de l'amitié.
Merci aux généreux donateurs.

Conférence sur les abeilles sauvages

La commune de Héming organise une conférence sur les abeilles sauvages, le vendredi 23 novembre 2018 à 13H30 à la salle des fêtes. Pour une bonne organisation, merci de bien vouloir confirmer votre présence par mail : mairie2.heming@orange.fr